

Amicale des diplômés ESCP-EUROPE au Maroc

ودادية خريجي المدرسة العليا للتجارة بباريس في المغرب

Association régie par le dahir du 3 Joumada I 1378 (15 novembre 1958) tel que modifié et complété

Siège de l'association : 33 rue Naguib Mahfoud – Quartier Gauthier – Casablanca

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amicale des Diplômés de l'ESCP Europe au Maroc 27 juin 2016

Le 27 juin 2016 à 21h, les membres fondateurs de l'Amicale des diplômés ESCP-EUROPE au Maroc (ci-après nommée "l'**Amicale**"), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au restaurant « Il Pazzo », sis 1 rue des Arènes, Casablanca. Outre les membres fondateurs de l'Association, et qui composent actuellement son Bureau, de nombreux diplômés ESCP Europe participent à cette réunion en tant qu'invités. Ils sont pressentis en tant qu'adhérents potentiels à l'Amicale.

Madame Dounia BEN ABBES TAARJI préside la séance et Madame Lisa MELANDER est désignée en qualité de secrétaire de la séance. La feuille de présence est signée par les membres de l'Association. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

La Présidente ouvre la séance et rappelle que les membres de l'association ont été réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Compte rendu du Bureau sur les réalisations
- Présentation du Site web de l'Association
- Approbation du Règlement Intérieur
- Définition du montant de la cotisation annuelle
- Election des membres du Bureau
- Questions diverses

La Présidente présente l'historique de l'Amicale, les réalisations à date et les points restant à travailler. Elle expose à l'assemblée générale les réalisations de l'Association depuis sa constitution :

- Obtention d'un récépissé provisoire pour l'Association
- Rédaction d'un Règlement Intérieur
- Développement d'un site web
- Constitution de commissions

Elle insiste notamment sur le fait que le Bureau actuel a tout fait pour respecter les contraintes présentées par l'Association ESCP Europe Alumni, à savoir :

- Ne pas utiliser le logo de l'école ni celui de l'Association ESCP Europe Alumni

- Permettre aux adhérents à l'ESCP Europe Alumni d'adhérer à l'Amicale en étant automatiquement exonéré de cotisation à l'Amicale.
- Cotiser auprès de l'ESCP Europe Alumni pour les membres du Bureau de l'Amicale.
- Œuvrer pour le rayonnement de l'école et de son réseau de diplômés et ne pas nuire à l'image de l'école et de son réseau.

Elle rappelle les membres du Bureau à date, élus lors de l'AG constitutive :

- Dounia BEN ABBES TAARJI, Présidente
- Lisa MELANDER, Secrétaire générale
- Omar EL HYANI, Trésorier
- Sanae MOUSANNIF
- Aymene MSEFFER

Elle présente ensuite le plan d'actions 2016 :

- Finaliser le démarrage de l'Association
- Recrutement des membres
- Compléter et enrichir le Site Web
- Organiser la présence digitale
- Elaborer un calendrier d'évènements
- Organiser un premier évènement pour lancer l'Association

Et les 3 commissions mises en place, en invitant les volontaires à s'y joindre :

- Commission communication
- Commission événement
- Commission sociale

M. Omar El Hyani présente ensuite le nouveau site web de l'Amicale, en cours d'élaboration ainsi que ses différentes fonctionnalités.

Mme Dounia Ben Abbes Taarji rappelle ensuite que toutes personnes présentes ont reçu via la mailing list de l'Amicale la proposition de Règlement Intérieur.

Elle présente alors un budget prévisionnel de 15.000 dh annuel et propose une cotisation pour la 1^{ère} année de 500dh par adhérent. Elle précise alors, conformément au règlement intérieur proposé que les Adhérents à l'ESCP Europe Alumni Marocains ou résidents au Maroc sont exonérés de la cotisation à l'Amicale. Suite à une question soulevée par l'assemblée, il est aussi clarifié que la réciproque n'est pas vraie : la cotisation à l'Amicale n'exonère pas de la cotisation à l'ESCP Europe Alumni.

Elle précise que l'élection des membres du Bureau sera effectuée après le vote de la résolution relative au montant de la cotisation, afin de permettre aux membres qui le souhaitent d'adhérer formellement en payant leur cotisation avant le vote.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente soumet les résolutions suivantes au vote.

1^{ère} résolution :

L'Assemblée Générale valide le Règlement Intérieur élaboré par le Bureau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution :

L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle pour la première année à 500dh.

26 membres invités, qui souhaitent rejoindre l'Association, procèdent séance tenante au paiement de la cotisation. Ils deviennent dès lors membres à part entière et peuvent participer au vote. La feuille de présence est complétée avec les noms des nouveaux membres.

La Présidente annonce sa démission pour des raisons de convenance personnelle, et sa conviction qu'avec la qualité des membres présents dans l'Association a les moyens de réaliser toutes ses ambitions. Les membres du Bureau rappellent son rôle moteur dans la genèse de l'Association et la remercient pour son engagement et sa persévérance, qui ont permis la constitution effective de l'Association.

Trois candidats se déclarent, et ils présentent à l'Assemblée leur parcours et la contribution qu'ils souhaitent apporter au développement de l'Association. Il s'agit de :

- Meryem Lahlou, MGE promotion 2006
- Adil Souлами, MEB promotion 2011
- Ismael Belkhat, promotion 2008

Un vote à bulletins secrets est organisé. Le dépouillement des votes est effectué sous le contrôle de Lisa MELANDER et de Sanaa EL MOUSANNIF. A l'issue du vote les résultats sont les suivants :

- Meryem Lahlou recueille 22 voix
- Ismael Belkhat recueille 20 voix
- Adil Souлами recueille 18 voix.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

3^{ème} résolution :

L'assemblée générale prend acte de la démission de Mme Dounia Ben Abbes Taarji et lui donne quitus de sa gestion.

En reconnaissance de son implication et de sa contribution majeure à la constitution de l'Association, l'Assemblée nomme Mme Dounia BEN ABBES TAARJI présidente d'honneur de l'Association, tel que prévu par l'article 20 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution :

L'assemblée générale élit Mme Meryem Lahlou et M. Ismail Belkhat comme nouveaux membres du Bureau.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite jusqu'à la fin du mandat du Bureau élu en juillet 2015, soit jusqu'en juillet 2018.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Le Bureau ainsi renouvelé se réunit et décide de la répartition des fonctions en son sein, selon les dispositions de l'article III-4 du Règlement Intérieur. Il vient ensuite présenter cette répartition à l'Assemblée, qui adopte les résolutions suivantes :

4^{ème} résolution :

L'assemblée générale valide la répartition suivante des rôles au sein du Bureau :

- Omar EL HYANI, de nationalité Marocaine, né le 29 juillet 1984 à Rabat, titulaire de la carte d'identité nationale n°A377539, demeurant au 34 Rue Aronia, S19, Hay Riad, Rabat, en tant que Président,
- Ismael BELKHAYAT, de nationalité marocaine, né le 20 novembre 1983 à Rabat, titulaire de la CIN n°A342473, demeurant 9 rue Essanaani, Racine, Casablanca, en tant que Secrétaire Général,
- Lisa MELANDER, de nationalité Suédoise, née le 11 juin 1982 à Monaco, titulaire de la carte de résident n° BE43793M, demeurant à 40 boulevard Bordeaux - Casablanca, en tant que Trésorière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Omar EL HYANI, M. Ismael BELKHAYAT et Mme Lisa MELANDER déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale valide la répartition suivante des rôles au sein du Bureau :

- Sanae MOUSANNIF, Présidente de la Commission Sociale
- Meryem LAHLOU, Présidente de la Commission Événements
- Aymene MSEFFER, Président de la Commission Communication

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par la président de séance, démissionnaire, le nouveau Président, et le secrétaire de la séance.

Fait à Casablanca, le **27 juin 2016**

En **5** exemplaires

Dounia BEN ABBES TAARJI

Omar EL HYANI

Présidente démissionnaire

Président

Lisa MELANDER

Secrétaire de la séance
Trésorière